

d'une violation de territoire, que des officiers français eussent étudié, à 90 kilomètres au nord-est de Timimoun, l'emplacement d'un nouveau fort ! Il ne fut naturellement tenu aucun compte de pareilles observations, mais le fait que l'on avait osé les formuler montrait à quels excès notre inaction poussait le gouvernement chérien.

Les années qui suivirent, occupées par l'expédition de Madagascar et d'autres affaires coloniales, ne permirent pas de résoudre la question des oasis, que l'on avait si déplorablement laissée s'embrouiller. Des missions d'études, comme celle du commandant Godron, au Gourara, celle de M. Flamand, pour étudier le régime des eaux dans la région comprise entre les montagnes du Sud-Oranais et l'Erg, des négociations destinées à nous créer des amis dans les oasis, ce fut tout ce que les circonstances générales de la politique permirent de faire. Même l'assassinat du lieutenant Collot, le 31 octobre 1896, près de Fort-Miribel, accompli probablement à l'instigation de hauts personnages marocains dans un but évident de provocation, ne parvint pas à faire sortir le cabinet de Paris de son inaction. Et peut-être cette apathie fut-elle heureuse puisque, précisément à cette époque, on agitait, dans l'entourage du sultan, la question de savoir s'il ne serait pas avantageux d'accepter un protectorat anglais.

Telle était, au moment où enfin la solution allait intervenir, la façon dont se posait la question du Touât. Il ne s'agissait, à l'origine, que de savoir quand et par quels moyens, proportionnés